

L'ART DU CRIME

Le musée Leonardo Sciascia, installé dans un ancien couvent jésuite en Sicile, retrace l'histoire de la mafia. Visite guidée.



La petite ville sicilienne de Salemi, dans la province de Trapani, n'en est pas à son premier coup d'éclat. Non contente d'avoir été, pour un jour, la première capitale d'Italie au lendemain du débarquement de Garibaldi en Sicile, elle est désormais la première ville italienne à abriter un musée entièrement consacré à la criminalité organisée. Inauguré en mai 2010 par le président de la République Giorgio Napolitano en personne, le musée Leonardo Sciascia (du nom de l'écrivain et ancien député communiste sicilien) retrace cent cinquante ans d'histoire de Cosa Nostra et n'hésite pas à aborder les sujets qui fâchent, depuis le sac de Palerme par la spéculation immobilière des années 1960 et 1970 jusqu'à l'actuelle prolifération des parcs éoliens, un marché fort juteux dans lequel s'est engouffré le syndicat du crime.

La scénographie est à la fois originale et spectaculaire. Dans les salles, point de longs discours ou de pamphlets moralisateurs, plutôt des images choc qui parlent d'elles-mêmes, des œuvres coup de poing et des installations didactiques pour le moins efficaces.

À l'abordage

Le crime de piraterie, introduit dans le droit pénal français en 1825, en avait été abrogé en 2007. Fin 2010 pourtant, les parlementaires français l'ont réintroduit dans les textes en approuvant le projet de loi " Lutte contre la piraterie et exercice des pouvoirs de police de l'État en mer ". C'est pour répondre à la recrudescence des cas de piraterie, notamment dans le golfe d'Aden, que les députés et sénateurs ont décidé de le remettre au goût du jour. Le rapporteur du texte, André Dulait (sénateur UMP), a précisé avant le

vote que " plus de 4 000 actes de piraterie ont été recensés au cours des vingt dernières années. En 2009, 159 navires ont subi des attaques, 1052 marins ont été pris en otage et 8 d'entre eux ont été tués. " Le nouveau texte donne plus de liberté aux forces navales tricolores. Il accorde par exemple les pouvoirs d'officier judiciaire aux commandants des bateaux de la Marine. La loi autorise également l'arrestation et la consignation des pirates à bord avec l'intervention, dans les 48 heures, d'un juge de la liberté. Enfin, les pirates pourront être jugés par une juridiction française à défaut de juridictions d'États tiers. Ce jugement pourra intervenir à partir du moment où les agresseurs auront été interpellés par les forces françaises, que les victimes soit ou non de nationalité française.

Le parcours de l'exposition commence par plonger le visiteur dans le noir. Dans cette obscurité menaçante se dresse une dizaine d'isoloirs de l'Italie des années 1950. Chacun présente l'une des multiples tentacules de la Pieuvre : racket, gestion de l'eau, santé publique, rôle de la famille, liens avec l'Église ou avec le pouvoir, homicides et attentats... Chaque thème abordé possède son propre décor. Ainsi, dans l'isoloir numéro six consacré aux mafieux en détention, le visiteur se retrouve au parloir. Installé face à une vitre, il écoute par le biais d'un combiné téléphonique la conversation enregistrée d'un détenu auquel son épouse rend visite. Tandis qu'enfermé dans l'isoloir des extorsions, il peut sentir l'odeur âcre des parois à demi carbonisées, stigmates d'un incendie criminel voué à l'intimidation. Mais c'est surtout l'isoloir numéro huit, dit " de la violence " qui frappe les

esprits et donne la chair de poule. Cette fois, le visiteur pénètre dans l'arrière-boutique d'une boucherie, dont le crochet et le carrelage blanc sont encore maculés de sang, alors que sur l'écran vidéo défilent les photos des assassinats sanglants commis par les soi-disant hommes d'honneur. Cet isoloir a d'ailleurs provoqué une véritable levée de boucliers lors de l'inauguration. À la vue de tant d'atrocités, deux femmes ont fait un malaise, contraignant Vittorio Sgarbi, le très médiatique maire de Salemi et principal artisan du projet, à interdire définitivement la visite aux moins de 16 ans. Les réactions furent si violentes que l'on est en droit de se demander si les détracteurs du musée n'avaient pas trouvé là un prétexte bien commode pour réclamer sa fermeture. Le maire de la ville n'était pourtant pas au bout de ses peines, puisque au même moment, la veuve d'un mafieux

notoire intentait un procès contre l'établissement, exigeant le retrait d'une photo montrant son époux le jour de son arrestation. Dans une autre partie de l'exposition, en effet, quelque trois cents unes de journaux s'étalent le long des murs et retracent la chronologie du crime organisé sur l'île. La veuve de Nino Salvo arguait que son mari, mort peu de temps avant son jugement, n'avait pas été condamné officiellement. Au final, la dame fut déboutée, mais la pression, elle, fut bien réelle.

Quatre mois plus tard, une nouvelle menace s'abattait sur le musée, lorsque, par une belle nuit d'été, une main malveillante tenta d'y mettre le feu. " *Nous démonterons la porte noircie par les flammes et l'exposerons dans la section consacrée aux intimidations* ", a répliqué sans se décontenancer Nicolas Ballaria, le directeur du musée.

Régine Cavallaro

87 000

... dollars, soit l'équivalent de 66 000 euros. C'est la somme à laquelle a été adjugé aux enchères le cercueil de Lee Harvey Oswald, l'assassin présumé du président John F. Kennedy. L'identité de l'acheteur n'a pas été révélée. Arrêté dans l'heure qui a suivi le crime à Dallas le 22 novembre 1963, Oswald a été tué par balles deux jours plus tard par Jack Ruby, un proche de la mafia. Ce cercueil en pin a renfermé sa dépouille durant vingt ans. Exhumée en 1981 pour des tests ADN sur demande de sa veuve, elle a été réinhumée dans un nouveau cercueil au Shannon Rose Hill Memorial Park de Fort Worth au Texas.